



INSCRIPTION A L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE*

*Si votre enfant n'a pas fréquenté l'ACM en 2017, il convient de renseigner un dossier complet.

Centre de loisirs Educatifs « 3-17 ans » PRINTEMPS 2018 Lieu : Association ELAN - NAYEMONT LES FOSSES

Document à rendre au plus tard le 14 avril 2018

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L' ENFANT À INSCRIRE

Nom.....Prénom.....Date de naissance :.....

INSCRIPTION ALSH PRINTEMPS 2018

Jours de fréquentation du Centre de Loisirs.

Les inscriptions à la semaine sont prioritaires. L'inscription sur 3 jours ne sera prise en compte qu'en fonction des places disponibles à l'issue de la clôture des inscriptions, soit après le 14 avril 2018.

Du lundi 23 au vendredi 27 avril 2018 : (cochez le ou les jours souhaités : 3 ou 5 jours)

Lundi 23 avril	Mardi 24 avril	Mercredi 25 avril	Jeudi 26 avril	Vendredi 27 avril

FACTURATION ET RÉGLEMENT

Tableau de modulation des Tarifs					Déductions	
Tarifs ALSH 2016	CCFMG 5 jours	Extérieur à la CCFMG 5 jours	CCFMG 3 jours	Extérieur à la CCFMG 3 jours		
Tranche 1 0<QF <600	67 €	117 €	43 €	93 €	Forfait Aide aux Temps Libres CAF* 1€ =.....€
Tranche 2 601<QF<1197	69 €	119 €	45 €	95 €	Chèques vacances ANCV€
Tranche 3 1197<QF<+	71 €	122 €	47 €	97 €	Prise en charge CE : à préciser€
MSA	85 €	137 €	56 €	108 €	Autres€
Veuillez reporter le prix concernant votre tranche ci-dessous: (A):€					Total des déductions	(B).....€

Récapitulatif règlement :

Chèque à l'ordre des Francas des Vosges

Prix du séjour (A)	Déductions (B)	Total du séjour	Mode de règlement	Réglé le
		(A)-(B)=€		

SIGNATURE DES REPRESENTANTS LEGAUX

1 - J'autorise mon enfant à participer aux différentes activités proposées.

2 - J'autorise les organisateurs à prendre toutes mesures, en cas d'urgence médicale. Il sera fait appel aux services d'aide médicale urgente du centre 15 chargés d'évaluer la situation et de déclencher la réponse adaptée. La famille sera immédiatement avertie par nos soins.

3 - Je m'engage à rembourser les honoraires médicaux et pharmaceutiques avancés ar les organisateurs, en raison des soins prodigués.

4- En cas de séparation, si l'un des parents n'est pas habilité à prendre en charge l'enfant, vous devez nous fournir une pièce justificative (copie du jugement)

5 - Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et je m'engage à le respecter et à le faire respecter.

Je soussigné,

Autorise mon enfant à quitter l'accueil de loisirs seul, àheures.

N'autorise pas mon enfant à quitter seul l'accueil de loisirs.

Souhaite recevoir une facture et un avis de versement par mail

Rappel : Uniquement les personnes indiquées sur le dossier d'inscription initial seront habilitées à récupérer votre enfant. En cas de changement, vous devez le signaler par écrit à la structure.

A.....le.....

Signatures :